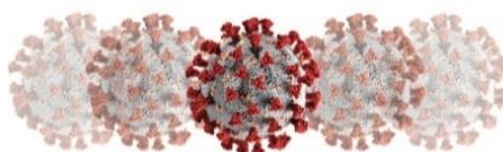


COVID 19

*Entre la ministre de la transformation et de la
fonction publique et les organisations syndicales représentatives
de la Fonction Publique*



1

INTERVENTION A. DE MONTCHALIN

Début de la réunion à 11h35.

Fin de la réunion à 12h55

Il me semble important de maintenir un dialogue franc et ouvert, qui reste un outil d'anticipation collective et de remontée des difficultés éventuelles.

Nous sommes maintenant dans la logique de préparer les étapes suivantes.

La date du 15 décembre : date collective importante, car concrètement, nous pourrons nous déplacer sans autorisations dans la journée. Si nous sommes au chiffre de contamination moyen que nous espérons. Mais il faut rester extrêmement vigilant les prochains jours.

La date du 20 janvier : date à laquelle nous aurons du recul sur la manière dont les fêtes et la période de fin d'année se seront déroulées. Nous pourrons évaluer si l'épidémie redémarre ou pas. Il sera important pour nous tous de bien évaluer la situation afin de ne pas repartir dans une nouvelle vague qui nous épuiserait tous.

RECONNAISSANCE DE LA COVID EN MALADIE PROFESSIONNELLE :

Nous avons eu une réunion mardi, en présence du Pr Frimas, qui a présidé le groupe d'experts en charge de la rédaction des recommandations au CRRMP. Lors de cette réunion, vous avez eu de bons échanges sur la déclinaison de ces recommandations au niveau de la Fonction publique, notamment, au niveau du critère, de la formule. Il est maintenant acté que le critère du présentiel est très important ainsi qu'une activité professionnelle présentielle avant le 17 mars 2020 et pendant la période de confinement qui sera donc particulièrement pris en compte. Je pense que cette phase là est le fruit administratif de nos échanges pour bien nous assurer que l'on élargisse

bien et que l'on sorte de l'automatisme du décret initial, mais avoir une vraie prise en compte au cas par cas.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

Je souhaite que ce soient des axes prioritaires d'examen et de sélection des dossiers qui pourront être remontés et financés en 2021, au titre du fond interministériel d'amélioration des conditions de travail. Le comité sera particulièrement attentif aux projets qui permettront de prendre en charge et d'accompagner des impacts liés à la crise sanitaire de la COVID. C'est 1 million d'euros mobilisable en financement. C'est aussi l'incitation financement ou pas accordée par ce fond pour que tous les ministères voient bien l'importance de ces questions, dès maintenant, mais aussi au retour du travail et dans la manière de gérer les équipes à partir du 1^{er} janvier 2021.

J'ai également demandé à la DGAFP de relancer et suivre avec les différents ministères des éléments anonymisés sur les principaux sujets qui remontent des cellules d'écoutes et lignes téléphoniques dédiées. Sur ce sujet, la première impression, c'est qu'il y a une grande différence selon les ministères et surtout selon les pratiques RH ministérielles.

TESTS ANTIGENIQUES :

Le Kit du ministère de la santé qui précise les modalités pratiques a bien été diffusé à la fois aux entreprises et aux employeurs publics. Hier a eu lieu une réunion entre la DGAFP, la cellule « test » du ministère de la santé et tous les DRH ministériels. A partir de maintenant les règles sont claires. Ils peuvent donc être déployés. Vous verrez par ailleurs que le Premier ministre annoncera ce soir que trois grandes métropoles vont mener des tests à très très grande échelle (quasi systématique, bien sûr sur une base volontaire). Cela concerne tous les habitants. A ce stade, Lille, Saint Etienne et le Havre sont candidates. Evidemment les agents publics, comme les habitants de ces zones, sont fondés, s'ils le souhaitent, à être testés dans ce cadre. Nous testons différentes choses sur la manière de pouvoir suivre cette épidémie avant que l'on puisse être protégé de manière générale grâce au vaccin. A 18h30, le Premier ministre et le ministre de la santé et des solidarités tiendront une conférence de presse sur ce sujet. Je peux déjà vous indiquer que suite à l'avis de la Haute autorité de santé, le Président de la République a bien dit que nous pourrions avoir dès le début 2021, une première campagne de vaccination très ciblée sur les résidents des EPHAD et les soignants qui y travaillent. Suivie d'une deuxième vague qui sera beaucoup plus ouverte au grand public plutôt entre avril et juin. Entre ces deux étapes, seront priorités les personnes vulnérables, en fait, il y a toute une stratégie qui va se mettre en place et qui sera précisée ce soir. Nous voyons les choses plus du côté sanitaire que de statut ou de type de métier.

PRIME COVID DANS LA FPE :

La DGAFP fait son état des lieux par ministère. Je souhaite que ces primes soient versées en décembre. Je continue de sensibiliser tous mes collègues ministres pour que ce le soit.

EDUCATION NATIONALE :

Confirmation que les 300 000 masques à lecture labiale ont bien été livrés dans les différentes académies en septembre. 45 000 autres ont été commandés récemment, suite aux remontées de terrain et de demandes supplémentaires.

TRAVAIL A DISTANCE DGFIP :

Réseau saturé qui oblige les agents à travailler très tôt le matin ou tard le soir.

Nous avons fait un point dédié avec le cabinet d'Olivier Dussopt. Effectivement, il nous est bien confirmé que l'application IContact a été très ralentie du 16 au 20 novembre, notamment en liaison avec l'ouverture du formulaire d'octobre du fonds de solidarité pour les PME. Il y a eu un afflux massif voire très massif de courriels de demande de formulaire avant qu'il soit mis en ligne le 20 novembre. La décision d'une fermeture d'accès en zone agent puis usager du 24 novembre a été prise pour permettre une réouverture dans de bonnes conditions le 25 novembre au matin, après une intervention technique qui a eu lieu mardi. Il me semble que depuis mardi, et ces ajustements nécessaires, la situation a été rétablie et ne devrait donc pas susciter de dysfonctionnement. Pour être concret, un travail étroit entre ceux qui gèrent le réseau interministériel de l'Etat, ceux qui gèrent le réseau de la DGFIP et dont les opérations de maintenance et d'investissement sont dans le plan de relance. C'est 55 millions d'euros qui sont dédiés à la hausse des débits sur les réseaux.

3

TELETRAVAIL :

Semaine 48 : 70% des agents de l'Etat, soit 1,5 M d'agents couverts par l'enquête.

41% des agents ont télétravaillé partiellement dans la semaine. (66% à Paris, 72% dans les Hauts de Seine).

- 67% des agents en Administration Centrale
- 40% des agents en services déconcentrés
- 50% des agents en établissements publics.

Contraste entre les administrations centrales et les services déconcentrés qui tient à la fois aux équipements et à une culture managériale dans les services déconcentrés qui devra être suivie. Nous sommes extrêmement vigilants, avec mes collègues ministres sur la bonne application des règles. Nous sommes à l'écoute de vos remontées.

Sur le réseau interministériel de l'Etat, nous sommes sur un niveau stable depuis deux semaines. 75% supérieur au nombre de connexions par le réseau externe par rapport à la semaine du 12 octobre.

TELETRAVAIL

Comme le premier ministre l'a annoncé le 26 novembre, le but est que tout au long de la période, jusqu'au 20 janvier 2021, le télétravail reste la règle. Il doit rester massif et nous allons donc appliquer cette doctrine puisque c'est un outil important de contention de l'épidémie notamment en limitant les déplacements et les contacts sur le lieu de travail.

Il m'apparaît indispensable de maintenir les dispositions de la circulaire du 29 octobre, à savoir tout ce qui peut être exercé totalement ou principalement à distance doit l'être 5 jours sur 5. Puis, doit être réduit au maximum la présence pour les tâches qui ne peuvent pas être réalisées en télétravail. Une limitation des réunions en présentiel au strict nécessaire, et en limitant à 6 personnes le nombre de participants en présentiel. Néanmoins, il est important de considérer que les agents en télétravail 5j/5, et qui en font la demande expresse, puissent revenir à partir de début janvier, en présentiel une journée par semaine.

Le ministère du Travail est sur la même ligne.

Je souhaite que nous puissions préparer les modalités d'un télétravail ensuite durable, à partir du 21 janvier, qui restera une période qui ne sera pas le retour à la normale totale. C'est le sens des négociations que nous sommes en train de lancer.

J'ai bien entendu vos propositions : Que nous restions en temps normal, sur un principe de volontariat. Ce ne sera pas vraiment encore le cas au premier trimestre 2021, vu les risques de circulation du virus qui restent importants (avant cette couverture collective par le vaccin). D'où la nécessité d'un scénario transitoire qui nous semble bon sur une base de 3 jours en télétravail et 2 jours en présentiel. Nous comprenons bien qu'il faille renforcer et densifier les formations pour l'ensemble des agents et des managers en incluant bien la formation aux outils collaboratifs et en dédiant du temps à ces formations. Ceci pour permettre à tous ceux placés dans une situation de télétravail, qui n'est pas un cadre normal (sur la base du volontariat), d'avoir des organisations du travail à la fois souples, à l'écoute des agents et trouver un équilibre qui soit vivable.

J'insiste sur la négociation qui s'ouvrira ensuite plus largement pour revoir ce qui doit être revu dans le cadre du décret de 2016. Il me semble vraiment important que l'on réfléchisse à la manière dont ce décret nouvellement négocié ensemble nous dictera les règles en cas de situation potentiellement exceptionnelle et puis en situation dite normale pour que l'on puisse s'organiser mieux. Nous savons tous que l'enjeu managérial est très important, mais aussi celui de l'équipement, des débits... pour aider les agents à rentrer dans leurs missions de télétravail.

J'ai eu des échanges avec les employeurs territoriaux, avec France urbaine en particulier, sur l'aspect de la territoriale.

Je vais avoir cet après-midi des échanges avec des agents des trois versants, dans l'Eure, sur la protection fonctionnelle, qui est un sujet qui me semble important de creuser pour que nous puissions passer des mots aux actes. C'est ma logique d'action !

Intervention CGT *Natacha Pommet*

Madame la Ministre, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Une nouvelle fois nous nous retrouvons dans cette réunion formalisée maintenant de façon hebdomadaire pour évoquer les problématiques liées à la gestion de la pandémie, et ses conséquences pour les agent.e.s de la Fonction publique.

Depuis septembre, la circulaire du 1er ministre et le début de nos échanges dans ce schéma, la CGT est obligée de constater que trop peu de choses ont évolué.

En effet, le 15 septembre la CGT déclarait qu'à l'occasion de cette pandémie le rôle du CHSCT en tant qu'instance de plein exercice était incontournable et qu'en l'occurrence le gouvernement s'honorait à revenir sur sa suppression.

Elle vous interpellait sur la situation des personnes vulnérables, il a fallu une décision du Conseil d'état ainsi qu'une intervention des organisations syndicales dans l'unité pour avancer dans ce dossier le 10 novembre dernier. La situation des personnes vivant avec des personnes vulnérables n'a pour autant pas été prise en compte.

La question de la reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle n'a toujours pas non plus reçu de réponse convenable : la DGAFP demande aux employeurs de montrer de la bienveillance envers les agents, cela ne nous rassure pas vraiment. L'avis de la commission de réforme doit s'imposer à l'employeur. Les agents de la fonction publique se sont retrouvés en position de risque majoré afin de continuer leurs missions de services public. Il est plus que dommage que lorsqu'ils sont malades le gouvernement tergiverse.

La sempiternelle problématique du jour de carence reste et restera, Madame la Ministre, comme le point dogmatique central auquel se cramponne votre gouvernement et qui ne lui fait pas honneur.

Aujourd'hui jeudi 3 décembre, plusieurs milliers de fonctionnaires et agent.e.s publics de la petite enfance et du secteur médicosocial ainsi que social sont dans l'action pour réclamer de meilleures conditions de travail, des recrutements dans la fonction publique et des augmentations salariales substantielles. Ce sont, pour la plupart les grand.e.s exclu.e.s du Ségur qui ont été écarté-es des augmentations salariales alors que votre collègue Olivier Véran s'y était engagé.

Il semble que ce dossier soit entre les mains du Premier ministre, notre secrétaire confédéral ainsi que les fédérations qui regroupent la défense des intérêts de ces salarié.e.s, ont adressé un courrier au Premier ministre pour une rencontre avec celui-ci sur ce sujet. Nous attendons une réponse favorable à notre demande d'autant que d'autres organisations en déjà été reçues par ses services.

Encore une fois, la CGT vous signifie les grandes difficultés de dialogue social avec le ministre et le ministère des Solidarités et de la Santé. Nous rééditons notre demande et la nécessité que ce ministère ainsi que la DGOS fassent parvenir aux organisations syndicales représentatives un calendrier exhaustif et un agenda social avec les différentes réunions en cours à l'instar de ce qui se fait dans la FP. En effet, il n'y a aucune transparence dans ce domaine au sein de ce ministère et nous apprenons que des négociations comme par exemple récemment pour les métiers d'ambulanciers

sont en cours sans que nous soyons conviés à y participer. Concernant le suivi du protocole d'accord « Carrières et Rémunérations » des personnels non médias , notre organisation a pris acte de l'ordonnance du Conseil d'Etat suite au recours fait en appel par le Ministre appuyé par les observations des organisations signataires. Ordonnance du Conseil qui contredit celle qu'elle a rendu il y a quelques semaines en faveur d'une organisation médicale, nous ne commenterons pas ici plus cette affaire et notre organisation ira devant la juridiction européenne dans ce dossier.

En attendant, nous exigeons a minima que règne la transparence et l'information envers les salarié.e.s et agent.e.s concerné.e.s par la déclinaison de ce protocole d'accord, et que des comptes rendus soient rédigés par l'administration des réunions en cours du comité de suivi et des groupes de travail pour qu'elles et ils aient connaissance des avancées ou non de la mise en œuvre de ce protocole.

Sur le télétravail nous insistons sur le fait que l'accord non prescriptif validé la semaine dernière pour le secteur privé ne serve pas d'exemple. Il constitue en réalité une forme de guide des bonnes pratiques, à caractère non contraignant pour les employeurs. Comme dans le secteur privé, la CGT revendique dans la Fonction publique un véritable processus de négociations aboutissant à un véritable protocole d'accord avec de véritables mesures à caractère national et prescriptif.

Enfin, la CGT estime, et vous en serez tous d'accord, que le pays a tenu pendant toute cette année 2020 grâce aux femmes et aux hommes des services publics, fonctionnaires et agents. Parce qu'elles et ils restent présents majoritairement au service de la population que cela soit en présentiel ou en télétravail, nous nous devons de revenir sur la question de l'attractivité et des salaires.

En effet, aujourd'hui, la Fonction publique n'attire plus, le fonctionnaire bashing mais également des conditions de travail dégradées et le gel du point d'indice n'incitent absolument pas les nouvelles générations à envisager une carrière au service de la satisfaction des besoins sociaux. Aussi, la CGT Fonction publique vous le rappelle, elle est disponible pour des négociations en la matière.

Thèmes développés durant les interventions des autres organisations syndicales (CFDT ; FO ; UNSA ; FSU ; SOLIDAIRES ; FAFP ; CGC ; CFTC)

Demande de reconnaissance de la COVID 19 en maladie professionnelle pour tous les personnels de la Fonction publique.

La circulaire sur la reconnaissance de la COVID 19 n'est pas satisfaisante.

Demande de suspension immédiate du jour de carence, avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre.

Demande d'arrêt du travail pour tous les personnels contaminés, ceci surtout dans le versant hospitalier. Trop de personnels contaminés se voient contraints de continuer leur travail.

Demande d'arrêt de travail des cas contacts et pas de pression des employeurs pour travailler.

Demande de statistiques détaillées sur les personnels touchés par la COVID, dans les trois versants.

Demande de formalisation des différentes phases d'organisation du télétravail pour la fin 2020 et l'horizon 2021.

Demande d'un relevé de décisions de ces réunions.

PERSONNES VULNERABLES :

- Situation non satisfaisante sur les personnes vivant avec des personnes vulnérables (demande de possibilité d'ASA et d'aménagement de postes),

ASA :

- Refus d'ASA perdurent, y compris pour des personnes vulnérables,
- Retour des ASA pour les parents qui gardent les enfants dont la classe est fermée,

TELETRAVAIL : Réunion et guide intéressant comme base de travail, mais ce n'est pas la négociation et la finalité d'un accord, donc les rappels :

- Demande de vigilance sur la période transitoire à une reprise « normale » et un dialogue social local pour les modalités de reprise,
- Demande d'un réel cadrage,
- Droit à la déconnexion,
- Problème de connexion dû à la surcharge de certains réseaux, même si il y a eu des améliorations dans certains ministères,
- Pas de limitation du nombre de jours,
- Pas de sur-justification du travail fourni (RPS)
- Demande de fournir à tous un matériel adapté,
- Demande de formation aux outils de télétravail durant les heures de travail,
- Demande d'accompagnement des encadrants,
- Demande de cohérence sur tous les ministères,
- Refus de télétravail de la part de certains employeurs,
- Pressions de certains employeurs pour un retour en présentiel,
- Questions sur les différents accès aux VPN,
- Maintenir les mixtes (présentiel et télétravail)
- Mise en œuvre de l'article 6 sur le surcoût du télétravail pour les agents.

SITUATIONS ADMINISTRATIVES :

- Mise à disposition des personnels de certains ministères pour d'autres missions sur volontariat uniquement.
- Difficultés persistantes pour les agents « cas contacts », sur leur situation administrative.
- Demande de vigilance et de protection des contractuels,
- Demande d'abondement des CET et possibilité de paiement de jours,
- Question sur les chèques déjeuners non utilisés du fait de la crise,

PROTECTION :

- Renouvellement de distribution des masques tissus à tous les agents (ils ont été lavés plus de 10 fois),
- Distribution de masques FFP2 pour les agents vulnérables dont le poste n'est pas aménageable,
- Stratégie à mettre en place rapidement pour les tests antigéniques avec garantie de discrétion des résultats,
- Maintien et élargissement de l'aide psychologique dans tous les ministères, car constat de dégradation de la santé mentale des personnels,
- Demande de distribution gratuite de masques pour tous les élèves,
- Protocoles non adaptés pour les personnels de l'Education nationale, notamment et rappels de toutes les mesures de préventions,
- Encore trop d'obligation de réunions en présentiel,
- Problème dans les établissements scolaires pour la charge de travail des infirmières,
- Protocoles à définir pour la réouverture des lieux recevant du public.

DIALOGUE SOCIAL :

- Tout ce qui n'est pas écrit n'est pas appliqué,
- Approfondissement et mise à jour des FAQ dans les trois versants,
- Demande d'approfondissement de la protection fonctionnelle,
- Demande de visibilité de l'agenda social pour 2021 avec anticipation des possibilités de mixte pour les réunions,
- Demande d'écrits concernant les décisions de report des congés annuels,
- Demande d'écrits concernant les décisions de report des congés bonifiés.

RECONNAISSANCE DES PERSONNELS :

- Dégel du point d'indice,
- Prime COVID, beaucoup d'injustice et d'incompréhension,
- Problème concernant les arrêts maladie « COVID » qui ont une incidence sur le montant des primes,
- Problème concernant les heures supplémentaires effectuées qui ne peuvent être prises en récupération.

Réponses A. DE MONTCHALIN.

TELETRAVAIL :

On est dans un schéma séquentiel. Il y a eu le retour d'expérience du premier confinement, le premier kit de formation, la publication du guide et ensuite il va y avoir une négociation.

Je le redis, le guide n'écluse pas le sujet. On voit bien la nécessité d'avoir un cadre pour clarifier la situation dite normale et les situations dites d'urgence. Une négociation va s'ouvrir avec un accord de méthode. Nous allons faire cela proprement. Nous

sommes en train de nous dire que nous voulons faire de la négociation collective. Il faut que cet accord, nous réussissions à le construire et à le signer. Nous avons tout à fait matière à trouver un accord majoritaire sur le sujet et je vais y travailler pour qu'il puisse s'appliquer une fois que l'on sera sortie de cette période de crise sanitaire.

Il n'y a pas de précipitation ni de procrastination de ma part, mais il n'y a pas non plus de recul ni de tergiversation de ma part. On va le faire bien et nous allons attendre début janvier pour se lancer sur un accord de méthode, de poser un cadre et les points à négocier, que nous fassions cela dans des termes très clairs. Je vous le redis, nous allons négocier ! avec un cadre construit. C'est le monde d'après...

Là, nous sommes toujours dans le pendant ! Nous ne sommes pas en train de nous dire que c'est fini ! On voit bien que l'on n'arrive pas à toucher les 50% qui me semblaient être la cible à atteindre. Mais il est important que nous ne baissions pas la garde. Jusqu'au 15 décembre, les règles ne changent pas. Jusqu'au 1^{er} janvier, elles ne changent pas. Pour la reprise après les fêtes, il nous semble important, notamment à cause des risques psychosociaux, que nous puissions laisser la possibilité aux personnes qui en feront la demande expresse de pouvoir revenir 1 jour par semaine.

A partir du 20 janvier, nous envisageons une période plus longue où nous retrouverions un mixte de 3 jours / 2 jours.

Si l'on a des personnes en risques psychosociaux manifestes, il nous faut traiter les choses avec humanité et vigilance. Nous n'allons pas laisser les gens commettre l'irréparable, se mettre en danger, parce que l'on appliquerait de manière tout à fait obtuse les choses. Il y a des règles, mais il y a aussi la responsabilité managériale.

Je suis très vigilante à ce que tous les employeurs soient au même régime.

Il est très important que l'on ne crée pas deux poids deux mesures entre les salariés (public et privé).

DIALOGUE SOCIAL :

Garder un mixte pour nos prochaines réunions à partir de janvier est une bonne idée.

PROTOCOLE D'ACCORD CONTRAIGNANT DEMANDE PAR LA CGT :

J'ouvre une négociation pour revoir le décret de 2016, je pense donc vous répondre favorablement.

IMPUTABILITE DE LA COVID EN MALADIE PROFESSIONNELLE, LA COMMISSION DE REFORME :

Je sais que certains ont attaqué le décret.

Dans le cadre de ce décret, nous voulons rendre le plus opérant possible la reconnaissance pour les personnes qui ont travaillé en présentiel, avec les dispositions que l'on vous a présentées.

Il est clair pour les employeurs qu'il va falloir qu'ils aient de très bons arguments pour s'opposer à la décision de la commission de réforme. Si tous les critères sont remplis et vu la période, je pense que l'on va regarder cela avec bienveillance.

Si on se dit que c'est obligatoirement respecté, on n'a plus besoin de commission de réforme, et c'est l'architecture entière de ce système qu'il faut revoir.

A défaut d'avoir autre chose, c'est comme cela qu'on l'a construit.

JOUR DE CARENCE :

Je cherche la manière comment regarder les cas positifs COVID. Il y a le secret médical et nous n'avons pas la base juridique pour le faire.

Si on encourage à l'auto isolement dans cette deuxième phase épidémique, il me semble important que ce sujet puisse être regardé juridiquement. A ce stade, je n'ai pas la martingale. Je vous entends toutes les semaines réitérer votre demande.

PERSONNES VULNERABLES ET CONJOINTS DE VULNERABLES :

L'avis du Conseil d'Etat a tranché et est clair.

ERP QUI ROUVRENT :

Le dialogue social avec les ministères est continu. Il faut que nous l'encourageons au niveau local. Les protocoles sont stricts.

CONGES BONIFIES :

Merci de saisir la DGAFP et les administrations centrales qui sont très au fait des règles.

Car il est toujours pénible de voir que les instructions en interne sont passées très clairement et de voir que certains vous disent qu'ils ne sont pas au courant. Si certains expliquent qu'ils ne sont pas au courant, et bien l'étage du dessus, ou encore au dessus, est au courant !

J'aimerais que nous soyons dans une démarche où vous me remontez les cas et puis on fera repasser à la chaîne managériale et hiérarchique les instructions.

Je ne vais pas produire des tonnes de papiers et d'écrits alors que les choses ont été dites clairement !

SEGUR :

Mesure 1 : 183 euros net, concerne tous les agents des hôpitaux et des EPHAD qu'ils soient FPH ou FPT.

Revalorisation des grilles : je porte le fait qu'il faut que ces grilles négociées dans la FPH, nous puissions les étendre à la FPE et la FPT puisque l'on a notamment pour les aides soignants et les infirmiers une attractivité relative.

Tant que la négociation dans la FPH n'est pas terminée, il est difficile de pouvoir l'étendre. Nous sommes sur un processus séquentiel.

Il y a l'enjeu du médico-social, du handicap, des services psychiatriques, de soins à domicile où le Premier ministre a annoncé que Michel Lafourcade était nommé en mission pour faire des propositions sur l'attractivité de ces métiers et pour éviter la migration des personnels.

Tous les sujets sur l'attractivité, les salaires, les parcours de carrière, la mobilité, la promotion sont des sujets que l'on n'épuise pas toutes les semaines lorsque nous nous parlons. Je suis bien d'accord et nous sommes en train de travailler sur un certain nombre de sujets.

TESTS ET VACCINS, FAQ...:

J'entends tous ces points et je vous en ai parlé dans mes propos liminaires.

CHEQUES DE JEUNERS :

Enjeu public et privé.

Les titres non utilisés pendant la période indiquée sur le ticket seront valables + 2 mois.

Les titres non utilisés durant cette période de validité (la date + 2 mois) doivent être rendus par les employés à leurs employeurs au plus tard 15 après la date. Ils seront échangés gratuitement contre un nombre de titres valables pour la période ultérieure.

Aucune perte en volume ni en pouvoir d'achat.

RECRUTEMENTS DANS LA FPH :

J'ai fait un point avec la FHF cette semaine. Les recrutements sont ouverts, les postes existent, l'argent est là. Il y a beaucoup de mobilité en ce moment dans la FPH.

LYCEES ET UNIVERSITES :

Discussions en inter ministérialité. En plus, sur ce sujet il est fait référence aux étudiants et non aux agents.